

3° - VOIRIE 2017 – GROUPEMENT DE COMMANDES :

Pour faciliter les procédures de marché et afin de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux, nous avons lancé un appel d'offres en commun avec les communes qui le souhaitent (*ancien Pays Marollais et Maine 301*).

La Commune de Marolles les Braults a été désignée coordonnatrice du groupement de commandes ayant qualité pour réceptionner les offres.

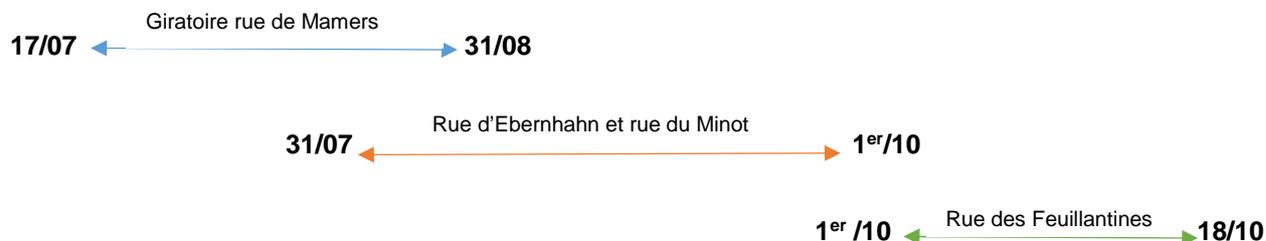
Communes concernées : Dangeul – Moncé-en-Saosnois – Mézières-sur-Ponthouin – René – Marolles-les-Braults – Beaufay – Bonnétable – Briosnes-les-Sables – Saint Georges du Rosay.

Chaque commune sera responsable de son marché.

Ouverture des plis : **lundi 3 juillet 2017**

4° - GIRATOIRE ROUTE DE MAMERS :

Les travaux débuteront **lundi 17 juillet** par le giratoire route de Mamers et se termineront la semaine 42 (*18 octobre*) par la rue des Feuillantines.



Montant global des travaux qui seront réalisés par l'**Entreprise Eiffage** : 581 170. 75 € HT

5° - ARRÊTÉ TROTTOIRS :

Afin de maintenir une commune propre, sans utilisation de produits phytosanitaires, nous demandons à la population de nettoyer les trottoirs devant chez eux.

Voici l'arrêté :

Arrêté n° 2017-06/12

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2122-28-1°,

Vu le Code Pénal et notamment les articles 131-13 et R610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de la Sarthe,

Considérant que l'entretien de voies publiques est nécessaire pour maintenir la Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants sans le concours des habitants,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans toutes les rues, les propriétaires ou le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Article 2^e : les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Article 3^e : Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété.

Article 4^e : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marolles-les-Braults,
- Les Service Techniques de la Commune de Marolles-les-Braults,
- l'Agence Technique Départementale de (*pour information*),

Fait à Marolles-les-Braults, le vingt-sept juin deux mille dix-sept, pour valoir et servir ce que de droit.

Jean-Michel LEFEBVRE,
Maire de Marolles-les-Braults,

6° - POINT SUR LES T.A.P. :

Le décret est paru le 27 juin 2017, autorisant les Communes à repasser à la semaine des 4 jours si elles le souhaitent.

Conformément au dernier Conseil et après le vote des Conseils d'École (*maternelle et élémentaire*), nous vous proposons que la Commune de Marolles les Braults reste à la semaine des 4.5 jours avec maintien des TAP pour l'année scolaire 2017 -2018.

Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire 2017-2018 en concertation avec les parents et les équipes enseignantes .

Pour l'année scolaire à venir nous avons également recruté une intervenante en théâtre et un intervenant en tennis de table. Les autres intervenants sont d'accord pour repartir.

7° - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES du 26 juin 2017 :

COMPTE-RENDU du 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Clémence CONSONNI, Charly GUILLOIS, Katsumi Reine GRIGNON, Yanis HADDAK, Loris GALAIS, Matthew HEUZARD, Océana HUBERT, Léa DERENNE, Mathéo TISON, Julie LABINAL, Paul TERTEREAU, Malo LE COGUIC.

Était absent : Jordan FAGOT.

Les Élus ont reçu les informations suivantes concernant les Commissions : Environnement, Solidarité, Loisirs et Sports.

1° - COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Suite aux décisions prises lors du dernier Conseil Municipal des Jeunes, il a été prévu :

- La rénovation de 4 bancs qui entoure l'aire de jeux (*ponçage, et peinture*)
Nous avons besoin de 4 élus du Conseil Municipal des Jeunes au maximum, n'hésitez pas à nous contacter pour prévoir une date.

2° - LA COMMISSION SOLIDARITÉ :

En concertation avec l'animatrice de la Maison de Retraite et en accord avec ce qui avait été décidé lors du dernier Conseil Municipal des Jeunes, un planning a été établi pour les après-midi jeux avec les résidents soit une fois par trimestre le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00. (voir les dates ci-dessous).

Les dates :

- Mercredi 11 octobre 2017
- Mercredi 17 janvier 2018
- Mercredi 21 mars 2018

⇒ Pique-nique prévu le mercredi 12 juillet en compagnie des résidents de la Maison de Retraite sur le terrain situé derrière l'établissement.

Le mardi 25 juillet, est également prévu un après-midi jeux avec les résidents de la Maison de Retraite en partenariat avec la bibliothèque municipale.

3° - LA COMMISSION LOISIRS ET SPORTS :

Réunion jeudi 6 juillet à 19H30 avec le Président du club de handball Nord-Sarthe, venez nombreux si vous souhaitez la mise en place de cette activité.

Un City Parc est à l'étude, les activités football, basket, handball pourront y être pratiquées. Une option badminton et « paddle » peut y être intégrée. Le gazon synthétique est recommandé pour le terrain.

Tournoi de foot :

La présidente de la section Football du SCM est d'accord pour organiser un tournoi jeunes scolaires avec la participation d'autres Communes.

Définir les règles ainsi que le nombre d'équipes et qui peut y participer.

Hors commission : Dimanche 6 août fête de la Libération à 11 h devant la Mairie.

Une information sur les « Incontournables » a été distribuée aux enfants pour leur faire part de toutes les animations qui ont lieu sur Marolles-les-Braults pendant l'été.

8° - QUESTIONS DIVERSES :